

## COMMUNE DE LAUSSONNE

<p style="text-align: center;"><b>PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2021 A 20 H 15</b></p>
--

Date de convocation : 15. 10 2021

Effectif légal du conseil municipal : 15

**Présents : 12**

X	Rémy BENOIT		Guillaume HABOUZIT
X	Fernand CHAIZE	X	Audrey IACONA
X	Marie-Hélène CHAPUIS	X	Gérard MIALON
X	Séverine CHAPUIS	X	Michel MIRMAND
X	Sandrine EXBRAYAT	X	Odile ROMIEU
X	Franck FARGIER	X	Alain SABATIER
	Teddy GARDES	X	Sylvie SAGNARD
X	Émilie ARSAC		

**Absent(s) : 1 : Teddy GARDES**

**Excusé(s) représenté(s) :**

M. Guillaume HABOUZIT représenté par M. Fernand CHAIZE

**Secrétaire de séance : Mme Sandrine EXBRAYAT**

### ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation convention de mise à disposition de service pour l'entretien et la maintenance de l'enceinte sportive route de ST Julien : AS Laussonne / Commune
  - 2 Déclaration du linéaire de la voirie communale pour la DGF 2022
  - 3 Actualisation du régime indemnitaire du personnel communal suite à avancement de grade
  - 4 Fixation du tarif du ramassage scolaire 2012-2022 – Circuit 115-03 écoles primaires
  - 5 Fixation du tarif du ticket de cantine scolaire 2021-2022
  - 6 Approbation Travaux d'extension de réseaux-Busage-Viabilisation : Lot Bec de Jat-ZB141-142
  - 7 Demande d'extension Parcelle ZD 575 pour voirie 24 Rte de ST Julien
  - 8 Bail commercial et cession équipements constituant le « fonds de commerce »:DELATTRE Nicolas
  - 9 Demande de subvention exceptionnelle : Amicale des Sapeurs-Pompiers
  - 10 Questions diverses
- Rajout ordre du jour :
- Délibération fixation du tarif location salle du haut de la salle polyvalente
  - Création d'un poste de contractuel
1. Approbation convention de mise à disposition de service pour l'entretien et la maintenance de l'enceinte sportive du stade route de St Julien : AS Laussonne / Commune

Michel Mirmand explique qu'un projet de convention a été rédigé lors d'une réunion entre conseillers municipaux et représentants de l'AS Laussonne .

Le Maire donne lecture de ce projet de convention . Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de valider la convention en rectifiant les points suivants :

- la fourniture pour le traçage du terrain et le désherbant seront pris en charge par la Commune
- l'arrosage du terrain sera assuré par le Club de Foot sans aucune intervention des employés communaux

**Le Conseil Municipal approuve par 14 voix Pour , 0 Contre , 0 Abstention cette convention ainsi modifiée et autorise le Maire à la signer .**

## **2 . Déclaration du linéaire de la voirie communale pour la DGF 2022**

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les données pour le calcul de la DGF 2022, notamment en ce qui concerne la longueur de la voirie communale classée dans le domaine public communal, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal porte la longueur de la voirie communale comme suit :

38543 ml la longueur de la voirie communale, dont :

- 35860 ml les voies communales à caractère de chemin ,
- 2683 ml les voies communales à caractère de rues,
- 7900 ml les voies communales à caractère de places

**Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré approuve par 14 voix Pour , 0 Contre , 0 abstention cette déclaration .**

## **3. Actualisation du régime indemnitaire du personnel communal suite à avancement de grade**

Le Maire informe que la délibération du 30 / 06 / 2017 concernant le régime indemnitaire du personnel communal doit être actualisée en fonction des avancements de grade de certains agents et du changement d'appellation de grades comme suit :

### Filière technique :

Les agents relevant du grade d'emploi des adjoints techniques principaux de 1ère classe bénéficieront de l'IAT en fonction de leur grade et du barème en cours au 31/12 de l'année N avec un coefficient multiplicateur de 2,8

### Filière administrative :

Les agents relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs principaux de 1ère classe percevront une IAT d'un coefficient multiplicateur de 4 versée annuellement au 31/12 de l'année N et une IEM d'un coefficient multiplicateur de 1,5 versée mensuellement , à compter du 01 / 11 / 2021

### Filière sociale :

Les agents relevant du cadre d'emploi des ATSEM principaux de 1ère classe bénéficieront de l'IAT en fonction de leur grade et du barème en cours au 31/12 de l'année N avec un coefficient multiplicateur de 2,7

**Le Conseil Municipal, approuve par 14 voix Pour, 0 Contre , 0 Abstention cette actualisation**

## **4 . Fixation du tarif du ramassage scolaire 2021-2022 – circuit 115-03 : écoles du primaire**

La participation des familles en 2020-2021 est de :

- 50 € pour un enfant

- 65 € pour 2 enfants
- 75 € pour 3 enfants

**Le Conseil Municipal, par 13 voix Pour, 0 Contre, 1 Abstention décide après avoir délibéré, de ne pas augmenter la participation des familles pour le ramassage scolaire 2021-2022 du circuit 115-03, approche Moudeyres-Le Montet- Le Crouzet et La Vialette à destination des 2 écoles primaires publique et privée. Le tarif 2021-2022 s'établit comme énoncé ci-dessus.**

#### **5 . Fixation du tarif du ticket de cantine scolaire : 2021-2022**

Le prix d'un repas produit par le restaurant « la Clair Logis » pour les enfants des écoles, est de 5,30€ depuis 2015, et la participation de la commune de 2,00 €/repas

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention de ne pas augmenter la participation des familles, soit 3,30 € / repas pour l'année scolaire 2021-2022**

#### **6 . Approbation travaux d'extension des réseaux, busage, viabilisation : Lot Le Bec de Jat – parcelles ZB 141-142**

Un certificat d'urbanisme a été délivré le 29/06/2021 pour la parcelle ZB 142 .

Le conseil municipal considère, vu l'état des équipements publics existants :

- que le terrain n'est pas desservi par un réseau public d'assainissement
- que le terrain n'est pas desservi par un réseau public d'adduction d'eau potable de capacité suffisante
- qu'une extension du réseau public d'eau potable est nécessaire
- que le terrain n'est pas desservi par un réseau public d'eaux pluviales, de toiture, de surface (aire imperméabilisée, voirie, stationnement)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention approuve les travaux d'extension des réseaux indiqués ci-dessus, d'étude de sol, de géomètre pour les terrains ZB 142 et ZB 141 et autorise Le Maire aux fins de signature et à exécuter la présente décision.**

#### **7 . Demande d'extension de la parcelle ZD 575 pour voirie, 24 B route de St Julien Chapeuil**

Le Maire présente la demande faite par Elodie ALLIROL et Sébastien EXBRAYAT, en date du 04/10/2021 pour l'extension de la parcelle ZD 574 afin de desservir un lot qu'ils envisagent d'acquérir.

La parcelle ZD 574 a été créée et appartient à la commune, et dessert le premier lot détaché ZD 576

Une demande de certificat d'urbanisme opérationnel délivrée le 23/03/2021 précise que le terrain ZD 673 peut être utilisé pour la réalisation d'une opération qui consiste à un détachement d'un lot à construire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 0 voix Pour, 10 Contre, 4 Abstentions rejette la demande d'extension de la parcelle ZD 574**

#### **7 . Bail commercial et cession des équipements constituant le fonds de commerce - Delattre Nicolas**

Le Maire présente la demande par lettre, en date du 25/03/2021, de Nicolas DELATTRE d'acquérir pour la somme de 10 000 € l'ensemble du matériel lié à l'activité commerce « VIVAL » constituant son fonds de commerce , appartenant à la Commune.

Vu les travaux réalisés par la commune pour l'aménagement d'un local commercial , 6 place de l'église

**Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal, par 14 voix Pour, 0 Contre , 0 Abstention :**

- valide la demande de M DELATTRE Nicolas et donne son accord pour l'acquisition du « fonds de commerce » constitué d'équipements au prix de 10 000 €
- autorise le Maire à donner en location le local sis 6 place de l'église à M Nicolas DELATTRE
- demande qu'un bail commercial soit établi pour une durée de 9 ans affecté à l'usage commercial pour l'exploitation d'un magasin Epicerie-Pressé et service de proximité, moyennant un loyer mensuel de 500 € ( cinq cents euros) à compter du 01/11/2021
- autorise et charge le Maire à signer et à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente décision

#### **9 . Demande de subvention exceptionnelle : Amicale des Sapeurs-Pompiers**

Par lettre en date du 07/10/2021, le président de l'amicale des sapeurs pompiers demande l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de participer au coût de l'assurance des pompiers volontaires et des pompiers retraités (Cette assurance s'élève à 1219 €) , vu le contexte sanitaire qui a empêché la tenue des manifestations habituelles .

**Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal, par 14 voix Pour, 0 Contre , 0 Abstention décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 € (six cents euros ) . Cette opération sera versée sur le chapitre 65 article 6574- budget 2022 et charge le Maire à signer et à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente décision.**

#### **10 . Rajouts ordre du jour :**

- **1 Utilisation salle du haut de la salle polyvalente – activité Yoga**

L'activité yoga organisée par Mme Johanne GERARD utilise une fois par semaine la salle du haut de la salle polyvalente . Le conseil municipal établit les conditions d'utilisation comme en 2020 à savoir :

- durée d'utilisation : 12 mois
- tarif : 120 € pour l'année
- caution : 300 €
- renouvellement annuel par tacite reconduction
- attestation assurance exigée

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , approuve, par 14 voix Pour, 0 Contre , 0 Abstention les conditions d'utilisation ci-dessus et autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette décision .**

- **2 Création d'un emploi Adjoint Technique – filière école**

Pour assurer le service garderie, cantine, ménage, à l'école publique, il y a lieu de créer un emploi d'Adjoint Technique permanent à temps non complet de 20/35ème , ce qui modifie l'effectif comme suit : ancien effectif : 2 , nouveau effectif : 3

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , approuve, par 12 voix Pour, 0 Contre , 2 Abstentions cette création et autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette décision .**

## 11 . Questions diverses :

- Emplacement antenne téléphonie mobile :

L'emplacement envisagé à la Freydeyre n'est plus possible, les propriétaires du terrain refusant tout accord de vente ou de location . Le maire informe le conseil qu'il a proposé le terrain communal sis sur l'ancienne décharge ,route des Estables Une étude de faisabilité est en cours.

- Groupe de réflexion salle polyvalente :

Il y a lieu de constituer un groupe de travail et de réflexion concernant l'aménagement, la location , l'équipement et la rédaction d'un règlement pour la salle polyvalente : grande salle et petite salle .

Sont volontaires ; Emilie ARSAC, Fernand CHAIZE, Marie-Hélène CHAPUIS, Sandrine EXBRAYAT, Audrey IACONA, Alain SABATIER

- Départ de Emeric CHALENDARD, employé municipal du technique :

Emeric Chalindard a démissionné du poste qu'il occupait le 31 / 10 / 2021.

Il y a lieu de procéder à une nouvelle embauche, le Maire et les membres de la commission travaux examineront les candidatures et recevront les personnes qui ont postulé .

- Conseiller numérique :

A partir du 18/11, toutes les 2 semaines, le conseiller numérique recruté par la com-com Mézenc-Loire-Meygal assurera une permanence le jeudi dans notre commune.

- Repas du conseil municipal

L'association de chasse communale a offert à la municipalité , ce printemps 2021, un chevreuil . Le maire sollicitera l'Auberge des Planchas pour sa préparation et propose la date du vendredi 3 décembre . Tous les membres du conseil sont invité(e)s accompagné(e)s de leur conjoint(e) ?

- Repas des aînés

Il se déroulera le mardi 7 décembre, à la salle polyvalente , sera préparé par Gaëlle du bar restaurant des sports . Les conseillers municipaux y sont cordialement invités

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 45**

